

Conformément aux exigences :

- Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Vu le Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2023 portant modification des diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Vu le guide de lecture du référentiel national qualité publiée sur le site du Ministère du travail, version en vigueur
- Conformément à notre procédure interne « PROC CERTIF 01 Procédure de certification QUALIOPi, version en vigueur »

Après une évaluation satisfaisante de ses activités, ALPHA CERTIF 12 atteste de la conformité de l'organisme mentionné ci-dessous :

BKS FORMATION

Siren : 9780994497

Déclaration d'activité enregistré sous le n°11931034293

Adresse : 63 rue des cités 93300 Aubervilliers

Certificat

N°AC122240

L'organisme est certifié sur les catégories d'actions suivantes :

- | | |
|---|---|
| ☒ L.6313-1 – 1° : Les actions de formation | ☐ L.6313-1 – 2° : Les bilans de compétences |
| ☐ L.6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience | ☐ L.6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage |

Date de début de validité : 01/12/2023

Date de fin de validité (*) : 30/11/2026

(*) Sous réserve des résultats satisfaisants lors de la surveillance.

Certificat délivré le 01/12/2023 par Madame Soraya HAJIB, Présidente de ALPHA CERTIF 12

Le représentant D'Alpha Certif 12

Madame Soraya HAJIB



Le représentant de l'Entreprise

